

Fonction publique et handicap, un « système à bout de souffle »

Le Sénat a remis une liste de propositions pour améliorer l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique, et surtout refondre un système d'aides « à bout de souffle ».



Quelle est la situation dans la fonction publique ?

Déployé en 2006, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a fait passer la part de travailleurs handicapés de 3,7 % à 5,6 % des effectifs. Les trois fonctions publiques comptent aujourd'hui plus de 250 000 personnes en situation de handicap. « Les administrations recrutent deux fois plus d'agents handicapés qu'en 2009 », chiffre le rapport de la commission des lois du Sénat, qui a mené une mission sur ce thème.

Mais le secteur public n'atteint toujours pas le seuil légal de 6 %. « La fonction publique a longtemps été lanterne rouge derrière le privé, déplore Philippe Bas, sénateur de la Manche (LR) et artisan de la création FIPHFP. Le fonds a permis une importante progression, mais on atteint désormais un plancher. »

Pourquoi le dispositif a-t-il besoin d'être revu ?

La mission, menée par Catherine Di Folco (LR) et Didier Marie (socialistes), pointe que seule la fonction publique territoriale dépasse les 6 %, « et encore, c'est très disparate selon les territoires » reconnaît le rapporteur. À l'inverse, la fonction publique d'État est mauvaise élève, avec 4,65 % de travailleurs handicapés. Le ministère de l'éducation nationale et les services du premier ministre sont particulièrement en retard, avec des taux d'emploi inférieur à 4 %.

Le système est aujourd'hui « à bout de souffle » financièrement et peine à poursuivre ses actions. Le FIPHFP tire son budget des employeurs publics qui ne respectent pas le seuil de 6 % et doivent alors mettre au pot. D'où un « effet ciseaux » : le nombre de travailleurs handicapés augmentant, les contributions employeurs diminuent. Plus la situation s'améliore, moins le fonds est alimenté.

Sauf que des aides continuent à être versées dans la durée aux travailleurs handicapés. Le dispositif finance les aménagements de postes et l'accompagnement des services au-delà de la « simple » embauche. « Le FIPHFP verse plus d'aides qu'il ne reçoit de contributions », résume Catherine di Folco. Entre 2014 et 2018, le fonds a réduit ses dépenses de 30 % mais affiche tout de même un déficit cumulé de 230 millions d'euros.

Quelles sont les propositions des sénateurs ?

Pour rééquilibrer les comptes, les sénateurs veulent une cotisation universelle. Toutes les administrations contribueraient au FIPHFP selon leur masse salariale globale. Un système de « bonus-malus » serait maintenu pour valoriser les efforts.

Pour s'assurer que l'emploi des handicapés continue de progresser, le rapport plaide, entre autres, pour l'instauration d'un objectif pluriannuel et la nomination de « référents handicap » dans toutes les administrations.

Les 28 propositions élaborées à l'issue de huit mois de consultation doivent « trouver une traduction » dans le projet de loi sur la transformation de la fonction publique, souhaitent les sénateurs. Le texte, qui a été examiné en première lecture mardi 21 mai à l'Assemblée nationale, arrive au Sénat mi-juin.

[La Croix](#)